

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1057^e séance, tenue le mardi 19 mars 2013,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : les doyens : M. Christian Blanchette, M. Jean-Claude Breton, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Frédéric Bouchard, M. Samir Saul; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; l'adjointe au directeur de la Direction générale des bibliothèques, Mme Diane Sauvé (en l'absence du directeur, M. Richard Dumont); le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince; un officier de la FESP, M. Richard Patry; un officier de la FAS, Mme Michelle McKerral; le représentant de l'École Polytechnique, M. Jean Dansereau (en l'absence de M. Pierre G. Lafleur); la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Louise Côté; les étudiants : Mme Dominique Baril-Tremblay, M. Robert Martin, M. Mychel Pineault, M. Robin Mercier-Villeneuve; un chargé de cours : M. Najib Lairini; un observateur : Mme Marie-Claude Binette

INVITÉS : Pour la délibération CE-1057-5.1, de la Faculté de l'aménagement : M. Frank Scherrer, directeur de l'Institut d'urbanisme; pour la délibération CE-1057-6.2, de la Faculté de l'éducation permanente : Mme Monique Kirouac, vice-doyenne aux études, et Mme Esther Paquet, responsable de programme

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels, Mme Hélène David; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau; le vice-recteur aux grands projets académiques, M. Joseph Hubert; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Michel Carrier, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Guy Lefebvre, M. Pierre Moreau, les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Danielle d'Amour, M. Michel Sarra-Bournet; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; un officier de la Faculté de médecine, M. André Ferron; des officiers de la FAS : M. Laurent J. Lewis, Mme Tania Saba; le substitut au chargé de cours, Mme Jacqueline Bartuzzo; des observateurs : M. André Dufresne, M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer; le journaliste de *Forum*, M. Mathieu-Robert Sauvé

PRÉSIDENT : en l'absence du vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande, le vice-recteur adjoint aux études supérieures, M. Roch Chouinard, préside la séance

SECRÉTAIRE : le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

CE-1057-1 ORDRE DU JOUR

CE-1057-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1056^e séance tenue le 19 février 2013
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1 Faculté de l'aménagement — Institut d'urbanisme
 - Modification au programme de Maîtrise en urbanisme
 - 5.2 Faculté des sciences de l'éducation — Département de didactique
 - Abolition du programme de D.E.S.S. en orthodidactique
 - 5.3 École HEC Montréal
 - Création du Microprogramme en analytique d'affaires en énergie
 - 5.4 École HEC Montréal
 - Création du Microprogramme en internationalisation des affaires

6. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1 Faculté des arts et des sciences
Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
 - Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-171-1-0), de Majeure (1-171-2-0) et de Mineure (1-171-4-0) en études cinématographiques
 - 6.2 Faculté de l'éducation permanente
 - Modification au programme de Certificat d'intervention en déficience intellectuelle (1-422-5-0)
7. Affaires diverses
8. Prochaine séance
9. Clôture de la séance

CE-1057-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1056^e SÉANCE CE-1057-2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1056^e séance tenue le 19 février 2013, tel que présenté.

CE-1057-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-1057-3

CE-1057-3.1 Liste des affaires découlant CE-1057-3.1

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1056^e séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1057-3.2 École HEC Montréal CE-1057-3.2
- Programme *Master of Management (M.M.) in International Arts Management (I.M.)*

CE-1054-5.5

M. Alexandre Chabot fait part d'un suivi relatif au programme de *Master of management in International Arts Management*, de l'École HEC Montréal, adopté lors de la 1054^e séance (CE-1054-5.5, 11 décembre 2012). Après entente entre les deux écoles concernées (École HEC Montréal et la Southern Methodist University), le titre du grade qui apparaîtra sur les diplômes émis pour ce programme se lira : *Master of Management in International Arts Management* (au lieu de *Master of Management*). Mme Louise Côté indique que cette modalité vise à assurer que les diplômes émis par l'une et l'autre des institutions présentent le même intitulé, et rendent compte de la collaboration des deux institutions en regard du programme.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études prend acte que le libellé du diplôme pour le programme *Master of Management (M.M.) in International Arts Management (I.M.)* de l'École HEC Montréal [dél. CE-1054-5.5 du 11 décembre 2012] se lira : *Master of Management in International Arts Management* (au lieu de *Master of Management*).

CE-1057-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-1057-4

CE-1057-4.1 Résultats des admissions et inscriptions CE-1057-4.1

La registraire, Mme Marie-Claude Binette, présente des éléments d'information relatifs aux processus d'admission et d'inscription. Les résultats relatifs aux inscriptions au trimestre d'hiver 2013, en date du 14 mars dernier, présentent une augmentation d'une proportion de 2,5 %. Notamment, on observe une augmentation du nombre d'inscriptions d'une proportion 6,1 % pour les programmes de la FAS, et d'une proportion de 11,7 % pour les programmes de la FSI. Les résultats

relatifs à la FEP montrent une augmentation notable du nombre de nouvelles inscriptions. Le nombre d'inscriptions aux programmes de cycles supérieurs présentent une diminution, dont une diminution d'une proportion de 6 % pour les programmes de troisième cycle. Relativement au processus d'admission au trimestre d'automne 2013, il n'y a pas de données à présenter à cette étape du processus. En réponse à une question, il est précisé que les résultats relatifs aux inscriptions aux programmes de troisième cycle ne sont pas encore définitifs; M. Richard Patry mentionne que les résultats mentionnés n'apparaissent pas alarmants, et explique que le processus d'inscription aux programmes d'études supérieures comporte une étape additionnelle (transmission de la recommandation de l'unité à la FESP).

CE-1057-5 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-1057-5

Le vice-doyen et secrétaire de la FESP, M. Richard Patry, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.4.

Le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Giovanni De Paoli, présente le projet inscrit au point 5.1; pour cette présentation, la Commission reçoit M. Frank Scherrer, directeur de l'Institut d'urbanisme.

La doyenne de la FSÉ, Mme Louise Poirier, présente le projet inscrit au point 5.2.

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Louise Côté, présente les projets inscrits aux points 5.3 et 5.4.

CE-1057-5.1 Faculté de l'aménagement — Institut d'urbanisme
- Modification au programme de Maîtrise en urbanisme

CE-1057-5.1

A-33/1057^e/004

La modification au programme de Maîtrise en urbanisme vise à actualiser la formation en fonction des critères d'accréditation de l'ordre des urbanistes du Québec, du Planning Accreditation Board et de l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et en urbanisme. Les modalités proposées permettront d'assurer un meilleur équilibre entre les divers champs de savoir et un renforcement de la dimension professionnelle, et de prendre en compte, dans la formation, des nouveaux enjeux urbains ainsi que des pratiques en émergence, notamment : les dimensions sociales, culturelles et économiques du développement durable ainsi que les échelles métropolitaine et régionale. Les modifications apportées à la structure du programme découlent de la création d'un tronc commun obligatoire, lequel passe de 9 à 21 crédits pour la modalité avec travail dirigé, et de 9 à 15 crédits pour la modalité avec mémoire. Par ailleurs, les options du programme sont abolies ; à la place, le cheminement général est maintenu et deux spécialisations sont proposées (*Urbanisme international*, et *Aménagement de la ville post-carbone*) mais sans mention au bulletin ou au diplôme. Le répertoire de cours est modifié par l'ajout de 12 nouveaux cours (cours de 3 crédits), la modification de 14 cours et l'abolition de 8 cours ; les changements apportés permettent de mieux rendre compte des nouvelles expertises présentées à l'Institut ainsi que des nouveaux enjeux en urbanisme (dont le développement durable et les problématiques urbaines ou métropolitaines). Des précisions sont apportées sur le contexte spécifique du programme en tant que programme professionnel devant répondre aux exigences de divers organismes professionnels (tant québécois, canadien qu'américains), et sur l'adéquation du programme modifié en regard des recommandations présentées par les organismes d'accréditation, notamment sur l'acquisition de compétences techniques, sur le renforcement du cadre d'action de gouvernance et sur les habiletés relatives à la mise en œuvre stratégique. L'implantation du programme modifié est prévue pour le trimestre d'automne 2013. La présentation reporte au document A-33/1057^e/004.

M. Frédéric Bouchard souligne la teneur de la refonte proposée ainsi que la cohésion du projet, plus particulièrement en regard du cheminement de formation. Par ailleurs, il signale que le programme présenté s'inscrit en cohérence avec le développement, à l'Université et dans les écoles affiliées, d'offres de formation variées en développement durable, tant en formation professionnelle qu'en formation à la recherche. M. Bouchard mentionne que dans ce contexte, l'Université pourrait être appelée à constituer un pôle important dans ce domaine.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en urbanisme, à l'Institut d'urbanisme de la Faculté de l'aménagement, conformément au document A-33/1057^e/004.

CE-1057-5.2 Faculté des sciences de l'éducation – Département de didactique
- Abolition du programme de D.E.S.S. en orthodidactique

CE-1057-5.2

A-33/1057^e/005

L'abolition du programme de D.E.S.S. en orthodidactique est proposée dans la mesure où les deux microprogrammes existants en orthodidactique —le Microprogramme en didactique, option orthodidactique des mathématiques (2-855-6-1) et le Microprogramme en didactique, option orthodidactique du français (2-855-6-0)—, et portant sur les difficultés et troubles d'apprentissage en français et en mathématiques, permettent de répondre adéquatement aux besoins de perfectionnement des enseignants. Dans ce contexte, il n'apparaît pas nécessaire de maintenir le programme de D.E.S.S. L'abolition du programme serait effective à compter du trimestre d'automne 2013. La présentation reportée au document A-33/1057^e/005. Par ailleurs, il est précisé que le développement d'offres de formation dans ce domaine pourra tenir compte des travaux, actuellement en cours, d'une commission mise sur pied pour étudier la formation en orthopédagogie.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'abolition du programme de D.E.S.S. en orthodidactique, au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1057^e/005.

CE-1057-5.3 ÉCOLE HEC MONTRÉAL
- Création du Microprogramme en analytique d'affaires en énergie

CE-1057-5.3

A-33/1057^e/006

Le Microprogramme en analytique des affaires vise la formation d'analystes quantitatifs spécialisés dans le domaine de l'énergie. Il s'adresse à des personnes déjà engagées sur le marché du travail. La formation proposée porte sur l'initiation aux principales méthodes quantitatives d'aide à la décision, plus particulièrement en lien avec les problématiques de gestion concrètes du secteur de l'énergie, et allie connaissance du secteur de l'énergie, méthodes de recherche opérationnelle et méthodes statistiques. La structure du Microprogramme comporte cinq cours obligatoires. Quatre cours seront créés dans le cadre de l'implantation du programme, laquelle est prévue au trimestre d'automne 2013. La présentation reportée au document A-33/1057^e/006.

Mme Louise Côté précise que le Microprogramme proposé répond à des besoins réels de formation. Bien que les clientèles visées soient principalement intéressées par une formation courte, les étudiants qui le souhaitent pourraient poursuivre des études dans un programme de Maîtrise. Les contenus de formation correspondent à une expertise développée par l'École depuis plusieurs années (notamment par le Service de l'enseignement des méthodes quantitatives de gestion).

M. Jean Dansereau mentionne que l'École Polytechnique a apprécié d'avoir été approchée dans le cadre de l'élaboration du microprogramme proposé. Il convient de l'intérêt des expertises et des contenus de formation couverts par le microprogramme, et indique que des cours de l'École HEC Montréal pourraient être considérés dans le cadre du développement éventuel d'une offre de formation en génie énergétique.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création du Microprogramme en analytique d'affaires en énergie, à l'École HEC Montréal, conformément au document A-33/1057^e/006.

CE-1057-5.4 ÉCOLE HEC MONTRÉAL

CE-1057-5.4

- Création du Microprogramme en internationalisation des affaires

A-33/1057^e/007

Le Microprogramme en internationalisation des affaires offre la possibilité, à de jeunes diplômés et à des gestionnaires en exercice, d'ajouter le volet *internationalisation des affaires* à leurs compétences, leur permettant d'accroître leur employabilité ou leurs chances de promotion, ou de réorienter leur carrière. Le Microprogramme permettra également de répondre à un besoin de formation en main d'œuvre qualifiée, identifié par les entreprises œuvrant dans le champ international. Le Microprogramme comporte 15 crédits de cours à option, et est constitué de cours à créer. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2013. La présentation reportée au document A-33/1057^e/007.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création du Microprogramme en internationalisation des affaires, à l'École HEC Montréal, conformément au document A-33/1057^e/007.

CE-1057-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

CE-1057-6

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 et 6.2.

La vice-doyenne aux études de premier cycle de la FAS, Mme Michelle McKerral, présente le projet inscrit au point 6.1.

Le doyen de la FEP, M. Christian Blanchette, présente le projet inscrit au point 6.2; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Monique Kirouac, vice-doyenne aux études, et Mme Esther Paquet, responsable de programme.

CE-1057-6.1 Faculté des arts et des sciences –

CE-1057-6.1

Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

- Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-171-1-0), de Majeure (1-171-2-0) et de Mineure (1-171-4-0) en études cinématographiques

A-33/1057^e/008, 008.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en études cinématographiques porte principalement sur la modification du titre du programme pour *Baccalauréat spécialisé en cinéma*. Le nouveau titre proposé permettra de mieux refléter la double dimension théorique et pratique du programme (les étudiants doivent suivre 15 crédits de cours fondamentaux en Pratique du cinéma [bloc 70B, obligatoire, et bloc 70D, cours à option]), et dont ne rend pas compte le titre actuel. Le titre des programmes de Majeure et de Mineure reste inchangé, ces programmes ne comportant pas de composante pratique. Les autres modifications portent principalement sur l'ouverture des cours de sigle CIN de niveau 3000 qui n'exigent pas de préalables aux étudiants des programmes de Majeure et de Mineure, et sur la bonification des cours à option de blocs de cours du programme de Majeure (blocs 74C et 74D) et du programme de Baccalauréat (blocs 70F et 70G). La présentation reportée au document A-33/1057^e/008.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-171-1-0), —comportant la modification du titre du programme pour *Baccalauréat spécialisé en cinéma*—, de Majeure (1-171-2-0) et de Mineure (1-171-4-0) en études cinématographiques, au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1057^e/008.

CE-1057-6.2 Faculté de l'éducation permanente

CE-1057-6.2

- Modification au programme de Certificat d'intervention en déficience intellectuelle (1-422-5-0)

A-33/1057^e/009, 009.1

La modification au programme de Certificat d'intervention en déficience intellectuelle propose une révision importante du programme, définie en fonction de trois éléments majeurs : 1. la réforme du système de santé et de services sociaux (dont l'évolution de la répartition des soins de première, deuxième et troisième lignes entre, notamment, les Centres de santé et de services sociaux-CSSS et les Centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants-CRDITED); 2. l'évolution des lois, des conventions et des politiques gouvernementales; 3. l'augmentation de la prévalence des troubles envahissants du développement (TED). L'évolution des politiques et des contextes déterminant les connaissances et les pratiques dans ce domaine ayant dégagé le paradigme de l'égalité des chances et de la participation sociale des personnes atteintes d'une DI ou d'un TED, celui-ci a constitué le fil conducteur de la refonte du programme. Dans cette perspective, on propose de modifier le titre du programme pour *Certificat en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme* (cette dernière appellation étant appelée à remplacer celle de TED dans le DSM V), de manière à le rendre représentatif des contenus et des objectifs de formation qu'il propose (intervention en DI et en TSA), définis en cohérence avec les approches et les orientations des milieux de pratique (et se distinguant du modèle diagnostique auparavant appliqué dans le programme). La structure du programme comporte dorénavant quatre blocs (un bloc de cours obligatoires de 9 crédits, et trois blocs de cours à option, dont un nouveau bloc *Intervention spécifique*, comportant de 3 à 6 crédits), et des modifications sont apportées au répertoire de cours du programme (ajout ou retrait de cours; ajustements ou redéfinition des contenus de cours; création de cours). La préparation du projet de modification a donné lieu à diverses démarches de documentation et d'analyse, ainsi que de consultation auprès des milieux et des réseaux concernés, et auprès des chargés de cours. La présentation reporte au document A-33/1057^e/009, lequel comporte la justification du projet en regard de sa pertinence, des contextes de pratique, des clientèles concernées et des objectifs de formation, et décrit les tableaux relatifs à la structure et au répertoire de cours du programme; les plans des nouveaux cours créés sont présentés en annexe. Des précisions sont apportées sur le profil des étudiants du programme; ces données sont détaillées à la page 5 du document de présentation.

M. Jean-Claude Breton présente une question sur les profils de formation des intervenants dans ce domaine, notamment dans les CRDITED. Mme Esther Paquet indique qu'au niveau collégial, on offre un programme technique en éducation spécialisée. Le programme de Certificat IDI peut compléter le programme collégial, être suivi par des professionnels comme perfectionnement, ou être intégré à un cursus de baccalauréat par cumul. Les autres professionnels œuvrant dans ces milieux sont, principalement, des psychologues et des psychoéducateurs; ces formations relèvent de programmes universitaires de premier cycle ou de cycles supérieurs. Les professionnels détenteurs du Certificat présentent une certaine autonomie au niveau de l'intervention, mais travaillent sous la supervision de psychologues ou de psychoéducateurs en ce qui a trait aux composantes d'évaluation ou de diagnostic.

Mme Louise Poirier mentionne que le programme présenté répond à des besoins réels, considérant la prévalence des TED et des TSA. La Faculté des sciences de l'éducation étant appelée à couvrir, dans certains de ses programmes, le volet éducation de ces élèves, Mme Poirier

signale la possibilité de collaborations entre la FEP et la FSÉ, notamment en regard de la définition de formations complémentaires.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de de Certificat d'intervention en déficience intellectuelle (1-422-5-0) — comportant la modification du titre du programme pour *Certificat en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme*—, à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document A-33/1057^e/009.

CE-1057-7 AFFAIRES DIVERSES CE-1057-7

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1057-8 PROCHAINE SÉANCE CE-1057-8

La prochaine séance aura lieu le mardi 16 avril 2013, à 14 heures.

CE-1057-9 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-1057-9

La séance est levée à 14 heures 50.

Adopté à l'unanimité tel que présenté le 16 avril 2013 – délibération CE-1058-2

Le président

Le secrétaire

Roch Chouinard
Vice-recteur adjoint aux études supérieures

Alexandre Chabot